

DEPARTEMENT VAR
COMMUNE SIX-FOURS-LES-PLAGES

LC/JL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité



ARRETE DU MAIRE

Jean-Sébastien VIALATTE
Député-Honoraire
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée

Vu l'élection du Maire et des Adjoints en date du 3 juillet 2020,
Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise :
« Le Maire est seul chargé de l'Administration, mais peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil Municipal ».
Vu l'article L.2122.20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise : « Les délégations données par le Maire en application de l'Article L.2122.18 et L.2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées ».
Vu la délibération N°15710 du 15 juillet 2020 relative à l'élection des membres de la CAO et jury de concours,
Vu la délibération N°16181 du 1er juin 2022 relative au marché de maîtrise d'oeuvre du projet de réalisation d'un Pole Accueil Petite Enfance.

ARRETE

ARTICLE 1: Délégation est donnée à **Monsieur Guy MARGUERITTE**, 12 ème Adjoint au Maire, pour assurer la présidence du Jury de Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur esquisse du Pole Accueil Petite Enfance qui se tiendra le 26 septembre 2022, en lieu et place de M. Jean-Sébastien VIALATTE, Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES et signer tout acte relatif à cette délégation.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3: Un exemplaire de cet arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet du Var. En outre, une expédition en sera transmise à l'intéressé.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SIX-FOURS-LES-PLAGES, le 26 septembre 2022

Jean-Sébastien VIALATTE
Député-Honoraire
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée

